

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°04/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **27 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : EPAGE DE LA BOURBRE – PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTIONS DES INONDATIONS – MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D’URBANISME.

Exposé du Maire

Dans le cadre de son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), l'EPAGE de la Bourbre a déposé un projet de travaux concernant vingt-trois communes.

Ces travaux consistent en la réalisation d'un ensemble d'aménagements de protection sur les terrains situés aux abords des cours d'eau, notamment des systèmes d'endiguement ou des pièges à corps flottants (troncs d'arbres, branchages....) qui, par leur accumulation entraînent une surélévation du niveau du cours d'eau, provoquant ainsi des inondations.

Pour notre commune, quatre aménagements sont prévus, à savoir :

- Création de 40 mètres linéaires de digue en aval de l'étang de la Forêt à l'arrière de l'Espace Pontois.

- Création d'un muret d'une hauteur de 1,40 mètre sur une longueur de 190 mètres au droit du stade municipal.
- Rehausse de 0,85 mètre du muret actuel situé place Baron de Verna et à l'arrière de la Mairie, sur une longueur de 130 mètres.
- Mise en place d'un mur de protection à l'arrière des usines Gindre et FSP One, avec abaissement du seuil existant à cet endroit.

En ce qui concerne la réalisation de pièges pour les corps flottants, celle-ci est prévue au Sud de la commune à hauteur d'une zone "Espace Boisé Classé" par le Plan Local d'Urbanisme. Les travaux nécessitent de réduire la surface de cette zone, ce qui implique une modification du Plan Local d'Urbanisme.

La révision n°3 de ce document étant actuellement en cours, la mise en compatibilité du plan de zonage a déjà été prise en compte et sera intégrée au futur Plan Local d'Urbanisme.

Vous voudrez bien statuer.

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec la réduction de l'espace boisé classé impacté par les travaux réalisés au Sud de la commune, au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations déposés par l'EPAGE de la Bourbre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 février 2022
Le Maire,

